

AR Prefecture

046-200092138-20260520-2026052010-DE
Reçu le 26/05/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL
N° 20260520-10**

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 25
- présents = 23
- votants = 23

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE.

Secrétaire de séance : MALAVERGNE Dominique

Présents : 21

AYROLES Francis, BEX Jean-François, CANTAREL Marie-Hélène, CESANO Lionel, CHEYROU Frédéric, CHIEZE Adrien, JOS Rémy, LABORIE David, LABRUNIE François, LAUNAY Jean, LEBOUVIER Adrien, LE ROUX Michel, MALAVERGNE Dominique, MOULENES Serge, MULLER Christine, NAYRAC Jean-Luc, RIEBER Alain, RIGAL Christian, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel, VALLEE Stéphanie

Suppléants votants : 2

HOSPITAL Gilbert suppléant de SEINCE Alain, BARDIN Frédéric suppléant de VERGNES Frédéric

Excusés ou absents : 4

DELCHIE Alain, PRADAYROL Josiane, SEINCE Alain, VERGNES Frédéric

Suppléants sans droit de vote en présence du titulaire : 8

ROCHE Yannick, BITARELLE René, GALOPPIN Véronique, MALVEZIN Pascal, GARCIA WETZEL Nathalie, LUDIER Stéphane, LANDES Michel, VEYSSIERE Alain

OBJET : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS (SYDED) – ELECTIONS DE REPRESENTANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/2019/067 portant création du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/2025/78 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval, par adhésion de la communauté de communes du pays de Fénélon,

Vu les statuts du SYDED,

Considérant que, pour le collège « Eaux naturelles », les statuts du SYDED prévoient que chaque collectivité adhérente, soit représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Monsieur le Président propose de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour le collège « Eaux naturelles »,

Considérant la règle du vote à bulletin secret qui s'impose en cas d'élection et désignation de représentant, à moins d'y déroger à la demande du quart des membres présents,

Le comité syndical, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, élit pour siéger au SYDED au sein du collège « Eaux naturelles » :

- En qualité de titulaire : Dominique MALAVERGNE
- En qualité de suppléant : Marie-Hélène CANTAREL

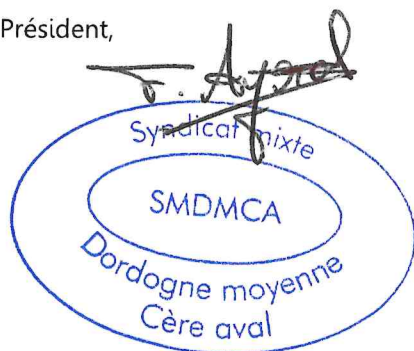
AR Prefecture

046-200092138-20260520-2026052010-DE
Reçu le 26/05/2026

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'n' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval par courrier (134 avenue Charles de Verninac 46110 VAYRAC).